Cette œuvre est mise à disposition sous licence CC BY-SA 4.0. Pour consulter une copie de cette licence, rendez-vous sur https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/

Cofinancé par
l'Union européenne

Guide d'accessibilité

PROJET HEDERA

1. Introduction

1.1 Objectif du document

L'objectif principal de ce guide d'accessibilité est d'établir un cadre solide qui garantit l'inclusivité et une participation équitable à toutes les phases du projet Hedera, cofinancé par le programme Erasmus+ (action-clé 2). Ce guide est essentiel pour promouvoir l'égalité d'accès à l'information, la participation active et l'utilisation des ressources du projet par tous les participants, quelles que soient leurs compétences et capacités.

1.2 Portée du guide d'accessibilité

Ce guides sera appliqué de manière exhaustive à toutes les activités, matériels et processus liés au projet Erasmus+ Hedera. Il s'adresse à tous les participants, y compris, sans toutefois s'y limiter, les professionnels de la thérapie familiale, les personnes recevant une thérapie, le personnel de soutien et toute autre partie intéressée impliquée dans le projet. La portée s’étend aux contextes en personne et virtuels, abordant l’accessibilité dans toutes les interactions et ressources générées.

1.3 Définitions clés

Accessibilité : la facilité avec laquelle toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités ou leur handicap, peuvent accéder, participer et bénéficier pleinement des activités et des ressources du projet.

Inclusivité : Le principe qui consiste à garantir que toutes les personnes, quelles que soient leurs différences, se sentent incluses et valorisées à toutes les étapes du projet.

Participation équitable : Veiller à ce que tous les participants aient la même opportunité de s'impliquer et de contribuer au projet, en éliminant les barrières et les obstacles.

2. Obstacles et besoins en matière d’accessibilité

Ce guide d'accessibilité est conçu pour répondre aux besoins d'accessibilité suivants des différents groupes et personnes impliqués et intéressés par le projet et pour surmonter les obstacles décrits ci-dessous.

2.1 Besoins en matière d'accessibilité

2.1.1. Accès à l'information :

Adaptation aux différents besoins de lecture et de compréhension des participants, y compris les professionnels, les familles et la communauté en général, ainsi qu'aux langues des différents pays dans lesquels le projet est développé.

2.1.2. Participation active :

Espaces physiques et virtuels accessibles aux personnes ayant différents niveaux de mobilité et capacités physiques.

Besoins spécifiques de participation de chaque famille et personne impliquée dans le projet.

2.1.3. Une communication efficace :

Adaptation des formes de communication pour garantir que l’information soit transmise efficacement à toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités auditives ou visuelles.

Accessibilité aux plateformes virtuelles par des personnes ayant une diversité fonctionnelle, utilisant des technologies prenant en charge les lecteurs d'écran et autres outils d'assistance.

2.2. Obstacles à l’accessibilité

2.2.1. Technologie inaccessible :

Plateformes technologiques qui ne sont pas adaptées ou accessibles via différents appareils ou besoins.

2.2.2. Environnements physiques inaccessibles :

Espaces physiques non adaptés aux personnes présentant une diversité fonctionnelle motrice ou non accessibles.

2.2.3. Obstacles à la communication :

Difficultés de communication avec les personnes et les groupes impliqués ou intéressés par le projet.

2.2.4. Défis de formation :

Diversité des profils des participants à la formation et de leurs styles d’apprentissage.

2.2.5. Obstacles culturels et linguistiques :

Diversité culturelle et linguistique parmi les personnes et les groupes impliqués ou intéressés par le projet.

3. Critères et mesures d'accessibilité

Dans le but de garantir l'inclusivité et une participation équitable dans toutes les phases du projet Hedera, des critères et des mesures d'accessibilité ont été établis pour répondre aux besoins et aux obstacles détaillés.

3.1. Accès à l'information

3.1.1. Formats accessibles :

Les informations seront disponibles sous divers formats, notamment audio, texte électronique et formats visuels accessibles, pour répondre aux différents besoins de lecture et de compréhension des participants.

3.1.2. Traduction et interprétariat :

Les informations seront traduites en plusieurs langues pour tenir compte des différences linguistiques et culturelles, garantissant ainsi leur compréhension par la diversité des communautés participantes.

3.2. Participation active

3.2.1. Environnements accessibles :

Les espaces physiques et virtuels utilisés pour les activités du projet seront conçus et adaptés pour garantir l'accessibilité aux personnes ayant différents niveaux de mobilité et de capacités physiques.

3.2.2. Un soutien personnalisé :

Un soutien personnalisé sera offert aux familles, en tenant compte de leurs besoins spécifiques, en adaptant les interventions pour faciliter leur participation active et en leur apportant une assistance lorsque nécessaire.

3.3. Une communication efficace

3.3.1. Adaptations des communications :

Des sous-titres, un langage clair et du matériel visuel clair seront mis en œuvre pour garantir une transmission efficace des informations à tous les participants, quelles que soient leurs capacités auditives ou visuelles.

3.3.2. Plateformes virtuelles accessibles :

Des plates-formes virtuelles accessibles seront utilisées, adoptant des technologies prenant en charge les lecteurs d'écran et d'autres outils d'assistance pour garantir la participation des personnes handicapées.

3.3.3. Langage inclusif:

Le langage utilisé dans la communication officielle et la documentation du projet sera inclusif, évitant les stéréotypes et promouvant une approche respectueuse de la diversité de genre, d'identité et d'orientation.

3.4. Obstacles à l'accessibilité

3.4.1. Technologie inaccessible :

Les plateformes technologiques seront régulièrement évaluées pour garantir leur accessibilité, selon les normes reconnues en la matière.

3.4.2. Environnements physiques inaccessibles :

Les espaces physiques seront évalués et adaptés pour garantir leur accessibilité aux personnes ayant une diversité fonctionnelle motrice, favorisant ainsi un environnement inclusif.

3.4.3. Obstacles à la communication :

La communication inclusive sera encouragée par l'application de styles et de pratiques de communication permettant de surmonter les obstacles identifiés.

3.4.4. Défis de formation :

Les principes de conception inclusive seront appliqués à toutes les étapes de la formation, en adaptant les méthodes d'enseignement pour répondre aux divers besoins d'apprentissage.

3.4.5. Obstacles culturels et linguistiques :

Des approches culturelles inclusives seront adoptées pour reconnaître et respecter la diversité culturelle et linguistique, en éliminant les obstacles résultant des différences de langue ou de culture.

3.5. Documents accessibles

3.5.1. Documents électroniques adaptatifs :

Tous les documents produits dans le cadre du projet seront créés dans des formats électroniques réactifs, garantissant qu'ils sont accessibles aux lecteurs d'écran et autres appareils d'assistance.

3.5.2. Texte alternatif pour les éléments visuels :

Un texte descriptif alternatif sera fourni pour tout contenu visuel, permettant aux personnes malvoyantes d'accéder à l'information de manière significative.

3.6. Site Web de transparence

3.6.1. Informations transparentes :

Le site Web du projet sera conçu pour être transparent et facile à naviguer, fournissant des informations claires et complètes sur le projet, ses objectifs et ses activités.

3.6.2. Contenu mis à jour :

Il sera veillé à ce que le site Web soit régulièrement mis à jour avec des informations et des ressources pertinentes utiles à tous les participants et parties intéressées.

4. Indicateurs de suivi et d'évaluation

	INDICATEUR	RÉSULTAT ATTENDU
1	Pourcentage de matériel disponible dans différents formats (audio, texte électronique, formats visuels).	75% du total des matériaux disponibles.
2	Pourcentage de documents et de ressources disponibles dans plusieurs langues.	100% des documents et ressources publiés.
3	Pourcentage d'espaces accessibles pour les événements et les formations.	100% des espaces utilisés.
4	Nombre de familles bénéficiant d'un accompagnement personnalisé.	100% des familles identifiées avec des besoins spécifiques
5	Mise en place de sous-titres et de supports visuels clairs.	60% des communications principales avec adaptations pour l'accessibilité.
6	Évaluation de l'accessibilité des plateformes virtuelles.	100% des plateformes virtuelles évaluées et adaptées si nécessaire.
8	Évaluation de la méthodologie et adaptation des ressources de formation.	Moyenne de 8 sur 10.
9	Proportion de documents électroniques adaptés.	Documents 100% électroniques au format adaptable.
10	Proportion d'éléments visuels avec texte alternatif.	70 % de visuels avec un texte alternatif descriptif.
11	Évaluation de la clarté et de l'accessibilité de l'information sur le Web.	100% des informations Web évaluées comme transparentes et accessibles.
12	Fréquence de mise à jour des informations sur le Web.	Mise à jour trimestrielle de 100 % du contenu Web pertinent.

5. Contrôle et évaluation

À mi-chemin du développement du projet, une évaluation et un rapport sur l'accessibilité seront réalisés à l'aide des indicateurs décrits pour ajuster les critères définis, et au cours du dernier mois du projet, une évaluation finale et un rapport sur l'impact des mesures d'accessibilité mises en œuvre seront réalisés.

Cofinancé par
l'Union européenne

creative commons